

VOTACCESS 2012 : LE RUN

Amphi du 27 juin 2012



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



Éditorial 1
*Marcel Roncin,
Président de l'AFTI*

**Bilan technique
post-démarrage** 3
*Jean-Philippe Grima,
Président du Comité de Pilotage
VOTACCESS
Philippe Cognet,
Directeur Général, SLIB*

*Questions/Réponses
suite à l'intervention* 7

**Table ronde 1 :
le point de vue
des émetteurs** 9
*Christian Schricke
Diane Galbe
Sébastien Peries
Pascal Rayer
Corinne Brand
Marc Younes
Richard Roger
Laurent Dublanchet*

*Questions/Réponses
suite à la table ronde 1* 13

**Table ronde 2 :
le point de vue
des investisseurs** 15
*Frédérique Garrouste
Valentine Bonnet
Aldo Sicurani
Serge Blanc
Pierre Dinon
Jean-Pierre Belhoste de Soulanges
Jean-Philippe Grima*

*Questions/Réponses
suite à la table ronde 2* 20

Éditorial

À l'issue des assemblées générales du printemps, une étape importante a été franchie dans la modernisation du traitement des votes par correspondance avec la mise en œuvre d'un dispositif innovant qui se substitue aux pratiques actuelles. Cette nouvelle solution a retenu l'attention de très grands groupes.

La mise en œuvre est pour l'heure modeste par :

- Le nombre d'instructions véhiculées
- La liste d'instructions saisie par internet ou par numérisation
- Le nombre d'acteurs – tant du côté des émetteurs que du côté des banques.

Elle n'en représente pas moins les prémices d'une organisation très prometteuse.

Ce démarrage est tout à fait conforme aux attentes. La montée en charge prendra du temps. Nous n'attendons pas 150 sociétés émettrices pour les assemblées générales 2012. Nous sommes ravis d'avoir de très grandes signatures, des pionniers éclairant le chemin.

VOTACCESS répond à une demande générale des régulateurs, des émetteurs et des intermédiaires financiers. Pour leur part, les investisseurs attendent de VOTACCESS une amélioration de

l'expression des actionnaires au porteur via internet.

Une fois la plateforme rendue opérationnelle, l'AFTI et l'ANSA ont souhaité créer un forum commun de concertation réunissant des émetteurs, des investisseurs, et également des représentants de l'Université : Le Conseil Scientifique de VOTACCESS. L'objectif est de suivre le développement de VOTACCESS et d'impulser des initiatives pour construire l'avenir.

VOTACCESS va remplacer une procédure obsolète (formulaires papier, réseau postal) et favoriser le vote des actionnaires au porteur tout en garantissant la sécurité juridique nécessaire des opérations.

Le projet industriel consiste à créer une plateforme innovante et doit favoriser une généralisation de l'utilisation d'internet chez les clients actionnaires à partir d'outils de homebanking mis à leur disposition par leurs teneurs de compte conservateurs.

Les émetteurs ont une relation habituelle avec leurs banques centralisatrices. Le lien est étroit et soutenu. Les teneurs de comptes conserva-





VOTACCESS 2012 : LE RUN

Éditorial

teurs ont également un rôle capital en assurant la gestion des comptes des actionnaires.

Sur le plan des textes, quelques grandes étapes ont permis la concrétisation du projet :

- Début 2000, l'ANSA a publié un rapport proposant aux émetteurs le vote à distance par voie électronique
- La loi NRE du 15 mai 2001 et le décret du 3 mai 2002 posent les premiers jalons
- Le vade mecum de l'ANSA et du CFONB en 2002 donne un cadrage général à la réforme
- En 2003 le plan d'action de la Commission européenne prévoit la possibilité du vote électronique
- La loi du 26 juillet 2005 sur la confiance et la modernisation de l'économie confirme la possi-

bilité pour les actionnaires d'intervenir par des moyens de télécommunication

- En 2005, le rapport Mansion (Yves Mansion, membre du Collège de l'AMF) indique dans sa recommandation N°15 que le vote par internet favoriserait l'expression de l'actionnaire
- Le décret du 11 décembre 2006, précise la nature de la signature électronique à apposer sur les formulaires de vote à distance
- La directive européenne du 11 juillet 2007 prévoit que les États peuvent autoriser leurs émetteurs à proposer le vote électronique à leurs actionnaires
- Le décret du 23 juin 2010 prévoit le mandat et le vote électronique
- Le décret du 9 novembre 2011 sur les formalités de communication en matière de droit

des sociétés simplifié le recueil de l'accord des actionnaires

- Le rapport Poupart-Lafarge du 7 février dans sa proposition numéro 11, préconise la mise en place d'une ou de plusieurs plateformes de vote électronique.

Il faut saluer le travail du CFONB, de l'ANSA de l'AFEP et de l'AFTI qui ont apporté un appui important, notamment dans les discussions avec la Chancellerie. ■

Marcel Roncin,
Président de l'AFTI



Bilan technique post-démarrage

Jean-Philippe Grima,
Président du Comité de Pilotage
VOTACCESS

Les objectifs de cette présentation sont les suivants :

- Donner un éclairage sur le projet industriel
- Répondre aux questions que chacun peut se poser sur le fonctionnement de VOTACCESS
- Préciser les choix des émetteurs (possibilités, options) en fonction des résultats des premiers votes.

Pour cela, nous commencerons par repositionner les acteurs et leur rôle dans la chaîne de vote. Philippe Cognet présentera ensuite le fonctionnement de VOTACCESS et son positionnement par rapport à l'ensemble des acteurs. Nous ferons également un bilan du démarrage de 2012 et nous terminerons par les perspectives et les travaux en cours.

Les acteurs de la chaîne dans le vote pré-AG ont un rôle bien défini à chaque étape du processus. Dans le cas du vote au porteur qui est présenté ici, il y a deux phases successives : l'information des actionnaires et la remontée des votes.

Le process commence par la décision de l'émetteur d'informer directement ou pas, tout ou partie des actionnaires, et ce en fonction de sa politique d'incitation à participer au vote. L'émetteur peut fixer un seuil de détention d'actions pour informer, ou non, ses actionnaires. Ce travail s'effectue en relation avec le centralisateur – son prestataire – qui informera les teneurs de comptes.

Le teneur de comptes enverra la documentation à tous les clients sélectionnés, c'est-à-dire à tous ceux qui se situent au-dessus du seuil fixé. Il enverra également cette documentation aux actionnaires qui souhaitent voter, même s'ils sont en dessous de ce seuil. Tous les actionnaires ont en effet le droit de voter mais seulement une partie d'entre eux – en fonction du choix de l'émetteur – est directement informée.

Au retour, pour la deuxième phase, le teneur de comptes récupérera les votes et les demandes de cartes d'admission, contrôlera les positions des clients, vérifiera qu'il n'y a pas d'overvoting et

remontera les informations vers le centralisateur pour qu'elles soient prises en compte par l'émetteur. Rappelons les différentes typologies d'actionnaires pour comprendre le fonctionnement de VOTACCESS et les développements futurs :

• L'actionnaire particulier

Il a généralement un ou deux comptes et possède majoritairement un contrat banque à distance qui lui permet de dialoguer avec sa banque par internet. Habituellement, pour les actionnaires ayant été informés directement par l'émetteur, le taux de retour est de l'ordre de 1 sur 4. Le volume des demandes de vote sans information préalable reste faible.

• Les institutionnels

Ils votent pratiquement systématiquement et doivent gérer un nombre de comptes important. Pour cela des outils spécifiques sont mis à leur disposition par les teneurs de comptes ou par des prestataires (proxys collecteurs de votes aidant à la gestion matérielle des votes).

• Les institutionnels étrangers

Leur poids peut être très important pour les grandes sociétés. Ils doivent suivre un process plus long faisant intervenir l'actionnaire institutionnel, le centralisateur et les deux teneurs de comptes (le teneur de comptes de l'institutionnel à l'étranger et le teneur de comptes français).

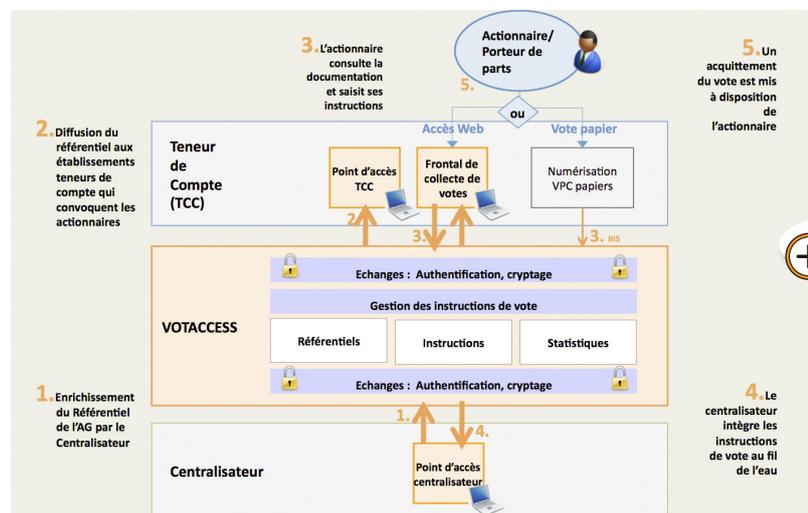
VOTACCESS vient se calquer sur ce schéma. Il se situe en position centrale et accomplira les deux fonctions que sont la gestion de l'information client et la gestion des retours. Il s'appuie directement sur les outils et les systèmes informatiques des centralisateurs et des teneurs de comptes. Ces systèmes informatiques vont dialoguer entre eux et permettre de passer du papier à l'électronique.

Philippe Cognet,
Directeur Général, SLIB

Le process a pour but d'éliminer toute la partie papier et de passer au format électronique. Il s'agit d'un chantier de long terme. Même si les débuts ont été modestes, ils sont encourageants. L'ensemble des étapes s'est déroulé comme prévu. Ce succès laisse présager un fort potentiel pour l'exercice 2013 et les Assemblées Générales à venir.

Il est également prévu d'acheminer les votes du nominatif et les votes des actionnaires institutionnels. Pour cette première année, la partie actionnaire individuel au porteur a été mise en place. Dans un futur proche, l'ensemble des informations se déversera dans VOTACCESS et dans l'urne du centralisateur pour compte de l'émetteur.

Dynamique des échanges et rôles des participants





VOTACCESS 2012 : LE RUN

Bilan technique post-démarrage

Le vote électronique suit un schéma très précis. Pour permettre l'enrichissement du référentiel d'assemblée générale, les centralisateurs renseignent toutes les assemblées générales et la totalité des résolutions dans le système VOTACCESS. Ceci permet de constituer un référentiel global permettant d'échanger avec tous les teneurs de comptes inscrits dans la plateforme. L'actionnaire peut facilement et sans double signature (un contrôle étant effectué par le porteur quand il entre sur le portail de sa banque) accéder au système web et consulter l'ensemble des informations de l'assemblée générale. Il peut voter mais également réaliser ses mandats, demander une carte d'admission etc. Ce système est d'ores et déjà complet et opérationnel.

Une fois le vote réalisé, les instructions sont enregistrées et passées au niveau du centralisateur. Une procédure permet, si les positions évoluent entre le vote et la record date, qu'elles soient prises en compte avec des réductions par les teneurs de comptes. Ainsi le vote ne prend en compte que les positions réellement détenues par le porteur.

Parmi les autres caractéristiques, notons que ce service fonctionne 24h/24h, 7/7j. L'actionnaire ne dépend plus de l'agence bancaire et de ses

horaires d'ouverture. Tout ceci s'effectue en toute confidentialité avec un cryptage de données qui garantit la sécurité du système.

Les actions proposées sont listées ci-après :

- Solution de vote
- Carte d'admission
- Réponse aux questions complémentaires posées par l'émetteur
- Impression de l'attestation de l'instruction (le porteur obtient ainsi l'acquiescement de son vote).

La trame est commune pour l'ensemble des assemblées générales : le porteur retrouve ainsi toujours le même fonctionnement quelle que soit la société.

Jean-Philippe Grima

Une fois que l'actionnaire sera habitué à aller sur VOTACCESS, il évoluera en terrain connu et reverra toujours le même déroulement d'écran, le même principe de fonctionnement, et le tout dans un environnement personnalisé par la société.

Philippe Cognet

Les points forts de la plateforme sont donc outre l'aspect technique, la facilité pour le porteur de voter à partir du portail de sa banque et l'environnement confidentiel et sécurisé offert.

Jean-Philippe Grima

Le cadre juridique du vote électronique est très contraignant en France par rapport à d'autres pays. Il est parfaitement respecté dans VOTACCESS en suivant les recommandations de l'AMF, qui a soutenu le projet.

Philippe Cognet

Le développement durable est également un des enjeux importants. L'objectif est de supprimer le papier et d'accélérer effectivement l'information. La dématérialisation des échanges se fait maintenant quasiment dans tous les grands systèmes financiers.

La plateforme, développée au cours de l'année 2011 avec l'ensemble des acteurs, a été lancée en 2012, après avoir été homologuée. Le Run, au travers d'un certain nombre d'assemblées générales du CAC 40, a démontré que tout fonctionnait. Aucun incident n'a eu lieu sur toute la chaîne de production et le process est désormais rodé. 2013 pourra être l'année d'une montée en charge beaucoup plus importante, tous les acteurs ayant éprouvé l'ensemble de leurs procédures et processus informatiques.

Jean-Philippe Grima

Outre ces contrôles, des modes opératoires ont été définis :

- **Un guide de numérisation** a pour rôle de favoriser économiquement ce processus. Si la numérisation était déjà possible avant VOTACCESS, l'absence de normes a compliqué les choses. Ainsi, à chaque nouvelle AG, un travail spécifique et des développements étaient nécessaires. En définissant des normes, la possibilité de numériser est offerte y compris pour des petites AG. Ceci permettra d'accompagner la montée en charge du vote électronique des actionnaires.
- **La rédaction d'un code de bonnes pratiques** va définir ce que chaque pratiquant doit faire. Ceci permettra de positionner des règles du point de vue de l'émetteur de manière à assurer un fonctionnement optimal de l'ensemble.
- **Un dispositif de back-up opérationnel** en cas de problème technique.

Si chacun sait exactement ce qu'il doit faire, il peut réagir très vite ce qui est capital surtout dans des délais « délicats ».



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel

Frontal de vote pour les actionnaires : accueil

Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel

Frontal de vote pour les actionnaires : accueil

AG SOCIETE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2013

Déconnecter
Aide en ligne
Français

Consulter la documentation
Consulter le détail de vos positions
Donner pouvoir au Président
Voter sur les résolutions
Demander une carte d'admission
Donner pouvoir à un tiers

Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2013 à 12h00 CET

Carrousel du Louvre
75001 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MARS 2013

CLÔTURE DU VOTE ÉLECTRONIQUE
Le 12/03/2013 à 12h00 CET

VOS POSITIONS
100 titres / actions au porteur
100 droits de vote dont
0 droits de vote exercés

VOS COORDONNÉES
PREVIEW TEST
66 RUE VILETTE
69003 LYON

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VOTE

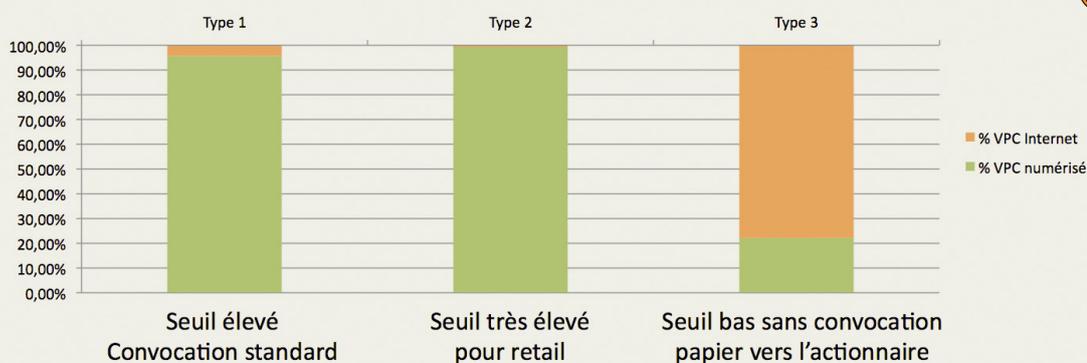


VOTACCESS 2012 : LE RUN

Bilan technique post-démarrage

Bilan quantitatif

- VOTACCESS a permis dès la première année l'arrivée de nouveaux émetteurs qui ne recherchaient pas auparavant la participation des clients particuliers au porteur
- Montée en charge progressive, conforme aux attentes
- Le volume de retours dépend fortement du seuil fixé
- Les Teneurs de compte ayant démarré dans VOTACCESS n'ont transmis que des votes électroniques
- 3 types de participations ont été observés suivant les AG:



Philippe Cognet

Outre ces règles, un audit complet de la plateforme avec un grand cabinet extérieur a été réalisé sur la partie organisationnelle essentiellement. Cet audit sera publié au prochain comité de pilotage. Il montre l'absence de problématiques de volumétrie sur les dispositifs mis en place (la plateforme peut accueillir 10 fois les prévisions). L'ensemble du dispositif a démontré une forte capacité d'adaptation. Nous avons également fait contrôler l'ensemble des processus mis en place pour s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et du back-up de la plateforme. Tout le travail fourni a abouti à un système fiable et sécurisé.

Un autre audit dédié aux aspects techniques purs a vérifié qu'il n'y avait pas de problématiques de fiabilité du code logiciel, d'accès, de sécurisation, ou encore de cryptage. L'ensemble des points détectés ont été corrigés avant le démarrage.

Jean-Philippe Grima

Ces questions de sécurité et de volumétrie sont très importantes. Si SLIB a été choisi pour ce projet, c'est notamment parce que SLIB travaille dans le domaine des opérations de bourse où

il est confronté à de très fortes variations de volumétrie.

Philippe Cognet

Pour cette première campagne 2012, nous tenons à remercier les émetteurs qui ont eu confiance en la plateforme, et les centralisateurs qui ont œuvré dans ce sens-là. Des grands noms ont rejoint la plateforme, avec Vivendi, Danone, EDF, GDF Suez, Suez environnement. Les Assemblées Générales se sont déroulées normalement et nous avons démontré l'avenir prometteur de cette plateforme.

Jean-Philippe Grima

Le démarrage de VOTACCESS a été conforme aux attentes. La Place de Paris, depuis plus de 20 ans, est habituée à faire des big-bangs successifs qui se sont toujours bien déroulés. C'est une satisfaction de pouvoir dire que tout a bien marché.

Sur l'aspect quantitatif, sans donner de chiffres, nous allons revenir sur l'expérience des 5 émetteurs qui sont venus sur la plateforme, les seuils et les modalités qu'ils ont choisis.

Dès la première année, plusieurs nouveaux émet-

teurs ont commencé à démarcher des clients. On constate que, dès le début, VOTACCESS a permis d'attirer plus d'actionnaires en proposant de nouvelles possibilités. D'autre part, nous avons observé une montée en charge progressive conforme à nos attentes.

Un des paramètres centraux est le seuil fixé. En fonction du seuil de clients informés, le nombre de retours sera très différent.

Nous pouvons voir sur le tableau ci-dessus le pourcentage de votes électroniques et le pourcentage de votes papier numérisés.

Même si dans les deux premiers cas de figure, la proportion de votes électroniques reste faible (notamment du fait du seuil fixé), notons que sur l'ensemble de ces votes, tous les teneurs de comptes qui ont démarré dans VOTACCESS n'ont transmis que des votes électroniques. Il n'y a pas eu d'envois de papier.

Zoomons sur les différents types de votes.

1. Dans les deux premiers cas de figure, le fonctionnement a été plutôt plus traditionnel: les



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Bilan technique post-démarrage

actionnaires au-dessus du seuil ont reçu la documentation papier.

Pour cette année de démarrage et toujours dans un souci de prudence (manque de visibilité notamment), la documentation papier a été envoyée à tout le monde, que le client ait ou non un contrat de banque à distance. D'autre part, le seuil était identique pour les clients votant par voie papier ou par internet.

Nous avons vu qu'il y a eu peu de votes électroniques. À cela, plusieurs raisons :

- Tous les clients n'ont pas un contrat de banque à distance.

Ce point peut surprendre car le pourcentage de clients qui passent leurs ordres de Bourse sur internet est proche de 100 %. Le gap qu'il y a par rapport à 100 % est généralement dû à des conditions particulières comme des OST. En réalité, plus on monte le seuil, plus on risque d'être confronté à des clients ayant moins l'habitude d'utiliser internet (des clients particuliers, des clients gérés et des institutionnels qui n'utilisent pas le même type d'outil).

- L'utilisation d'internet par les clients est progressive mais continue.

Nous avons vu les chiffres relatifs à la saisie des ordres de Bourse. De la même manière, pour les opérations sur titres, le taux d'utilisation est le plus important pour les premières fonctions mises à disposition par internet.

Ainsi, à terme, nous aurons une très forte utilisation de l'internet, mais avec un démarrage en douceur.

D'autre part, il faut voir que, dans les deux premiers cas de figure, le seuil était relativement important. Le nombre de clients particuliers concernés diminue et la proportion du vote des institutionnels augmente. Ces derniers n'utilisent pas ces outils et ont voté sur papier.

Il existe aussi des clients dits spontanés. Ils n'ont pas été informés, n'ont pas reçu de courrier mais ont quand même voulu voter. En fonction du choix du teneur de comptes, ils pouvaient être

orientés soit vers l'internet soit vers le papier (majoritairement vers du papier).

Rappelons aussi que le VPC numérisé représente une étape intermédiaire et a permis d'être entièrement en électronique pour tous ceux qui étaient dans le système.

2. Le dernier type représente quelque chose de complètement innovant : les émetteurs ont choisi de se focaliser uniquement sur le vote internet. Il n'y a pas eu d'envoi de documentation papier mais uniquement une information des clients via le site internet de l'établissement bancaire avec la présence d'un petit drapeau sur le relevé de portefeuille ou la ligne de portefeuille pour indiquer au client la possibilité de voter par internet.

Nous avons indiqué sur le tableau qu'il n'y avait pas d'envoi de courrier ni de mail d'alerte au client. En réalité, ce n'est pas tout à fait exact. Un teneur de comptes a envoyé des mails d'alertes à ses clients. S'il est encore trop tôt en tirer des conclusions, nous avons noté que le taux de retour client a progressé. Nous pouvons penser qu'alerter les clients prendra son plein effet le jour où les clients auront pris l'habitude d'utiliser internet. Ils apprécieront d'autant plus qu'on leur rappelle qu'il y a un vote.

Philippe Cognet

Nous avons établi en 2011 une première version du logiciel VOTACCESS qui a fonctionné pour l'ensemble de la campagne 2012. Dès fin 2011, nous avons travaillé sur cette nouvelle version pour la campagne 2013. Une version 2.0 est en cours de développement. Elle permettra d'améliorer l'alimentation de tout le référentiel pour les AG venant des centralisateurs, toujours dans une même logique d'efficacité des process. De nombreuses améliorations concernant l'ergonomie des postes ont été apportées (notamment pour le frontal de vote pour le rendre plus lisible, plus didactique par rapport aux porteurs). L'ajout des fonctionnalités d'import pour les postes de centralisateur et de teneur de comptes est en préparation.

De plus, des statistiques permettront de suivre le processus et de mesurer la performance des

adaptations et d'étudier le comportement des porteurs votant sur cette plateforme. Une sorte de SLA est donc mis en place pour bien définir le niveau de services et comment l'adapter le plus rapidement possible si besoin. D'autres fonctions sont également dans le système (gestion de rejets, gestion de l'annulation).

Ce système est en évolution permanente. Une nouvelle version sortira chaque année en intégrant l'ensemble des évolutions validées par le comité de pilotage que préside Jean-Philippe Grima. Ainsi, nous commençons déjà à réfléchir sur la v3 qui sera développée en 2013.

L'ensemble des centralisateurs de la Place ont rejoint la plateforme. Côté teneurs de compte, certains sont arrivés en cours d'année, mais la majorité d'entre eux était déjà sur la plateforme. D'autres teneurs de comptes vont rejoindre VOTACCESS en 2013, à l'image d'un grand réseau. Ainsi, plus des trois quarts des teneurs de comptes seront rattachés au système, ce qui permettra de fluidifier l'ensemble du trafic.

Jean-Philippe Grima

Rappelons un point important : les statuts de l'émetteur doivent prévoir la possibilité de voter à distance. Les émetteurs qui ont l'intention de rejoindre VOTACCESS doivent donc anticiper ce point et, le cas échéant, amender les statuts.

Parmi les travaux lancés, le vote des institutionnels avec le raccordement des proxys collecteurs de votes ou d'outils de teneurs de comptes sur la plateforme, est un chantier prioritaire. Le poids du vote institutionnel est en effet très important. Des discussions également sont en cours sur la gestion du nominatif administré et sur l'intégration des porteurs de parts de FCP dédiés à une entreprise. D'autres discussions – notamment avec Euroclear – ont commencé concernant l'adaptation des standards européens de general meetings. Ces standards européens vont complètement modifier la législation et s'appliqueront aussi bien aux teneurs de comptes qu'aux émetteurs.

La problématique des votes institutionnels est réelle du fait de leur poids. Les intervenants sont multiples, en particulier pour les institutionnels



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Bilan technique post-démarrage

basés à l'étranger : la chaîne est nettement plus longue et les acteurs très différents. Des contraintes spécifiques sont à prendre en compte tout en respectant les obligations réglementaires françaises. D'autre part, proposer au client institutionnel des outils lui permettant de voter facilement pour l'ensemble de ses comptes est capital. Il n'est pas imaginable qu'un gestionnaire qui vote pour 30 comptes soit obligé d'utiliser un compte différent pour chaque vote.

Aujourd'hui, des réflexions au sein du comité de pilotage VOTACCESS ont défini le contour des solutions techniques notamment avec des proxys collecteurs.

Enfin, le Conseil Scientifique est une structure de concertation qui offre la possibilité de discuter de l'ensemble de ces points pour obtenir des solutions convenant à tous. Ce Conseil permet ainsi d'échanger, et de résoudre des problèmes potentiellement bloquants.

Bilan technique post-démarrage Questions/Réponses

Question de l'auditoire

Précisons que le seuil auquel il a été fait allusion tout à l'heure ne concerne que les actionnaires au porteur. Concernant la sécurité, avez-vous prévu pour chaque assemblée générale des systèmes de doublage des circuits en cas d'incidents ?

Philippe Cognet

La partie sécurité est effectivement un élément très important. Nous avons mené des audits pour s'assurer que l'ensemble des systèmes étaient redondants, doublés, et pour s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de la chaîne.

Farouz Lemosle, Crédit Agricole SA

Parmi les prochaines évolutions, vous avez parlé de la gestion du nominatif administré et de l'intégration des porteurs de FCPE dédiés à une entreprise, mais vous ne donnez pas de calendrier. Vous parlez plus des institutionnels. Mais qu'en est-il ? Cette spécificité est capitale pour nombre d'entreprises.

Jean-Philippe Grima

Nous n'avons pas donné de dates sur ce point. Nous avons actuellement des réunions pour définir comment agréger des positions différentes. Sylvie Vernet-Gruot est en charge de ce groupe de travail.

Sylvie Vernet-Gruot CACEIS, Membre du comité de pilotage VOTACCESS

Nous sommes en pleine analyse avec les différentes parties concernées pour définir la règle de gestion qui pourrait être celle de VOTACCESS.

Nous étudions les modalités et les délais dans lesquels nous pourrions implanter ces nouvelles fonctionnalités dans VOTACCESS. L'objectif de la campagne 2013 serait bienvenu pour tout le monde, mais il semble difficile à tenir.

Bien évidemment, VOTACCESS permet déjà de voter sur l'ensemble du nominatif. La réflexion est de savoir s'il est nécessaire de changer le schéma de vote pour permettre, à l'actionnaire disposant d'actions à la fois au porteur et au nominatif administré, de voter à partir du site de son teneur de comptes. Il s'agit d'un changement du processus actuel où tout passe par le teneur de registres nominatif.

Jean-Philippe Grima

Lorsqu'un client choisit le mode administré, il ne veut pas gérer de multiples relations. Il serait donc plus commode de passer par un point unique, le site de sa banque sur lequel il se rend très souvent. D'autre part, des questions restent en suspens notamment car le registre de référence est chez l'émetteur.

Question de l'auditoire

D'après les captures d'écran, vous ne proposez pour l'heure que deux boutons de vote : le vote

pour et le vote contre/abstention. Effectivement, le vote abstention est pris en compte comme un vote contre, mais il n'a pas du tout le même sens. Pourquoi ne prévoyez-vous pas un bouton « vote abstention » pour les différencier ?

Sylvie Vernet-Gruot

Cette question est liée à la législation en vigueur. Pour une société de droit français, l'abstention est assimilée à un vote contre. Pour une société de droit européen la distinction entre abstention et vote contre existe. Les deux sont donc possibles dans VOTACCESS. Le paramétrage est fonction du droit applicable à l'assemblée.

Jean-Régis Carof, CLIFF, L'Oréal

Bravo à SLIB et bravo à l'AFTI pour avoir développé ce système.

Après avoir vu les 5 premiers tests qui se sont avérés très probants, nous avons toutefois un regret. Vous avez développé, en quelque sorte, une Ferrari, mais malheureusement elle ne peut rouler que sur une départementale. L'ensemble des réseaux doivent se connecter à VOTACCESS. Pour reprendre simplement le problème des actionnaires qui sont au nominatif administré, ces derniers ne peuvent voter que s'il y a un accès au réseau créé.

Par ailleurs, nous sommes quelque peu inquiets quant au planning. La version 2013, la V2, sera opérationnelle en décembre 2012. Or, les réseaux bancaires ne travaillent pas exactement dans le même rythme. Pour faire leurs dévelop-



Bilan technique post-démarrage : Questions/Réponses

pements informatiques, les réseaux bancaires ont jusqu'à fin novembre. À partir de la fin du mois de novembre, ces établissements font tourner les programmes de fin d'année pour leur clôture. Il s'agit d'un point important sur lequel il nous semble important d'insister.

Philippe Cognet

Il est important de noter que la version 2 du logiciel a déjà été actée par le Comité de pilotage en octobre/novembre 2011. Fin 2011, nous avons validé tous les gaps fonctionnels que nous souhaitions développer pour cette version. Les dernières certifications de l'ensemble des établissements – qu'ils soient teneurs de comptes ou centralisateurs par rapport à cette nouvelle version – sont finalisées en novembre-décembre.

Jean-Philippe Grima

L'ensemble des centralisateurs bancaires sont d'ores et déjà sur VOTACCESS. Il manque un centralisateur émetteur qui rejoindra la plateforme prochainement. Du point de vue des réseaux bancaires, la majorité nous a rejoints. Il manque deux grands réseaux aujourd'hui. L'un d'entre eux rejoindra VOTACCESS pour la campagne d'AG 2013. Le second a déjà réalisé une partie des investissements nécessaires pour se connecter à VOTACCESS (l'aspect connexion vers VOTACCESS est déjà prêt). ■



Table ronde 1 Le point de vue des émetteurs

Christian Schricke, Délégué général, Association Nationale des Sociétés par Actions

En tant que délégué général de l'ANSA – qui a contribué à la mise sur pied de cette plateforme VOTACCESS – j'ai le plaisir d'animer cette première table ronde centrée sur le point de vue des émetteurs.

Cinq émetteurs ont fait confiance à VOTACCESS pour la 1^{ère} année, dont trois représentés à cette table ronde :

- Danone représenté par Sébastien Peries ;
- GDF Suez représenté par Pascal Rayer ;
- Suez Environnement représenté par Diane Galbe.

Air Liquide est un émetteur un peu particulier du fait de sa politique d'actionnariat individuel extrêmement dynamique. Nous avons pensé que sa présence était intéressante pour avoir son point de vue en tant qu'observateur extérieur.

Enfin, trois grands centralisateurs bancaires sont présents à cette table ronde :

- BNP Paribas Securities Services représenté par Marc Younes ;
- SGSS représenté par Richard Roger ;
- CACEIS Corporate Trust représenté par Corinne Brand.

Rappelons que les banquiers ont deux fonctions bien différentes dans toute cette chaîne :

- La fonction de centralisateur, pour assurer la centralisation des votes et le service de l'Assemblée Générale
- La fonction de teneur de compte conservateur. Ces derniers sont plus nombreux que les centralisateurs et sont évidemment essentiels. En effet, si les actionnaires clients des banques n'ont pas accès à la plateforme, ils ne l'utiliseront pas.

Nous allons d'abord demander aux représentants des trois émetteurs qui ont participé au projet de nous faire part de leur expérience. Quels avantages ont-ils trouvés à cette opération ?

Qu'attendent-ils de cette opération et quelles évolutions futures souhaiteraient-ils ?

Nous allons ensuite demander aux trois centralisateurs bancaires de nous donner leur propre retour d'expérience.

Enfin, nous demanderons à Laurent Dublanquet (Air Liquide) de nous faire part de sa vision et de son appréciation sur la base notamment des premiers retours.

Diane Galbe, Directrice Corporate, Suez Environnement

Nous avons déployé VOTACCESS pour l'Assemblée Générale qui s'est tenue en mai. Notre retour pour cette première utilisation est tout à fait positif.

• D'un point de vue technique

Le déroulement a été fluide et notamment les remontées des votes via VOTACCESS. Nous nous sommes prononcés assez tard sur la question d'un seuil à fixer et VOTACCESS a pu être réactif dans le traitement de ce paramètre.

• Sur l'aspect communication

Rappelons que Suez Environnement est une société contrôlée. Nous n'avons pas mis en place de communication de sollicitation active des votes. Notre finalité a été de cibler nos actionnaires individuels pour faciliter leur vote. Dans la lignée des recommandations du rapport Poupard-Lafarge de l'AMF, nous voulions promouvoir la démocratie actionnariale. Nous avons été assez surpris de voir qu'un quart de nos votes effectifs lors de l'Assemblée Générale sont passés via VOTACCESS et ce sans sollicitation de notre part (hormis une mention dans notre brochure d'avis de convocation, également diffusée sur notre site internet, et dans notre lettre au club actionnaires).

Ce fort taux de réponse sur l'AG Suez Environnement est sans doute lié au seuil relativement bas d'accès à VOTACCESS pour les actionnaires au porteur, que nous avons fixé à 25 actions minimum.

Au total, nous avons eu environ 1 100 retours via VOTACCESS, que ce soit des votes, des formulaires numérisés, des pouvoirs ou des demandes de cartes d'admission.

• D'un point de vue budgétaire

Nous avons choisi de fixer un seuil pour cette première utilisation. Nous n'avions en effet aucune anticipation sur la volumétrie des votes qui pouvait remonter via VOTACCESS.

Enfin, il est intéressant de noter que pour les teneurs de comptes connectés au réseau VOTACCESS, les coûts de traitement des formulaires numérisés ont été moins importants que des remontées différentes de formulaires. L'expérience a été positive et les coûts maîtrisés.

Sébastien Peries, Directeur Juridique Corporate, Danone

VOTACCESS est opérationnel et a reçu un accueil très favorable de nos actionnaires. À titre d'exemple, notre PDG a reçu les félicitations des actionnaires pendant notre assemblée. Au-delà de l'aspect purement communication et marketing, le recours à VOTACCESS a de nombreux avantages pour les émetteurs.

Nous avons été prêts à nous lancer sur VOTACCESS dès la première année pour plusieurs raisons. Danone a été la première société du CAC 40 à faire voter ses actionnaires par internet en 2003.

Ces sujets sont très importants et stratégiques. Il s'agit d'une des questions fondamentales que doit se poser un émetteur. Une société est censée convoquer ses actionnaires, mais la réalité est différente. Or en général une société convoque uniquement son actionnariat nominal, qui représente parfois seulement 1 % de son actionnariat.

Par ailleurs Le système de vote actuel n'est pas satisfaisant, il est même très frustrant – que ce soit pour les investisseurs ou les émetteurs. Avec ce nouveau système, chaque actionnaire au por-



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs

teur disposant d'un compte titres sur internet saura qu'il y a une Assemblée Générale et pourra y participer.

Le système actuel ne marche pas aussi du fait de barrières artificielles entre nominatif, porteur, résident, non-résident, institutionnel, retail... Casser ces barrières artificielles en facilitant le vote de ses actionnaires est essentiel. Un émetteur pourrait faire un choix inverse : vouloir se protéger, contrôler les votes... Nous pensons au contraire que plus il y aura d'actionnaires qui votent, plus nous échangerons, mieux nous nous porterons. Réussir à faciliter le vote de nos actionnaires, le rendre fluide, le rendre gratuit ou quasi gratuit – aussi bien en termes financiers qu'en termes d'efforts – est dans l'intérêt des émetteurs.

Si nous devons nous adresser aux émetteurs qui n'ont pas sauté le pas, nous pourrions leur dire qu'ils ne courent pas grand risque d'autant plus que le recours par un émetteur à ce système est réversible.

Pascal Rayer, Direction des Organes Sociaux et de la Gouvernance d'Entreprise, GDF SUEZ

GDF SUEZ pratique le vote par internet depuis 2009 à travers la plate-forme Voxaly qui permettait le vote des actionnaires au nominatif (avec une faible part de vote au porteur). VOTACCESS était donc une démarche certes nouvelle mais pas inconnue. Il a fallu communiquer sur le fait que nous allions faciliter le vote par internet au porteur via VOTACCESS.

Par ailleurs, notre structure actionnariale est particulière (près de 150 000 actionnaires au nominatif et près de 80 000 actionnaires salariés avec des plans monde). VOTACCESS nous permet de nous adresser à tous les actionnaires individuels. Nous avons plus de 900 000 actionnaires. L'année dernière, nous avons comptabilisé entre 2 300 et 2 400 votes par internet. Cette année nous en sommes à plus de 5 000. Et parmi ces 5 000, plus de 2 200 actionnaires ont voté par VOTACCESS soit 45 % du vote à distance.

Nous avons fixé un seuil à 50 actions, estimant

qu'il ne fallait pas prendre des risques inconsidérés, notamment en matière de coûts. Nous pensions payer au nombre de votes. Tarif dégressif ou pas, si jamais le vote explosait, il nous fallait contrôler cela par la fixation d'un seuil.

En termes d'améliorations, il est important que l'ensemble des réseaux bancaires rejoignent la plateforme. Par ailleurs, nous souhaiterions que la structure de coûts soit clarifiée. Nous ne savons pas, d'un point de vue tarifaire, ce qu'il se passera si le système se développe comme on peut l'imaginer avec un nombre d'actionnaires votants augmentant progressivement chaque année.

Corinne Brand, Responsable Marketing Produits – Direction Commerciale, CACEIS Corporate Trust

Au niveau de CACEIS, un émetteur a utilisé VOTACCESS cette année : Suez Environnement. Il a été difficile de convaincre d'autres émetteurs pourtant intéressés et qui étaient prêts à réfléchir et à utiliser la plateforme cette année.

Plusieurs points ont joué en défaveur de la plateforme :

- Certains émetteurs n'avaient pas leurs statuts en conformité et ont accompli cette année les formalités nécessaires pour les adapter
- Les réseaux bancaires n'étaient pas tous là, ce qui a freiné certains émetteurs au titre de l'égalité de traitement des actionnaires
- Les émetteurs n'ayant pas de problème de quorum et n'ayant donc pas besoin de sollicitation aux porteurs avaient moins d'intérêt à rejoindre la plateforme craignant une hausse non contrôlée des coûts liés à l'Assemblée Générale.

Nous avons réalisé un travail pédagogique auprès des émetteurs pour leur expliquer qu'il y a tout intérêt, même si on ne fait pas de sollicitation aux porteurs, à aller sur la plateforme VOTACCESS :

- Pour la démocratie actionnariale en permettant à tous les actionnaires de pouvoir voter par internet
- Pour répondre aux standards européens auxquels il faudra s'adapter très rapidement (envoi

d'une meeting notice à tous les actionnaires). Les émetteurs n'ont pas encore tous conscience de l'importance de ce point.

Nous avons donc utilisé VOTACCESS pour Suez Environnement et nous sommes très satisfaits de cette plateforme en tant que centralisateur. L'automatisation des process et l'intégration automatique des votes signifient une plus grande sécurité, une meilleure efficacité et donc une plus grande réactivité. Ceci nous permet de revenir beaucoup plus vite auprès des émetteurs, au niveau des retours, du quorum, des votes des résolutions pré-Assemblée Générale et de pouvoir éventuellement anticiper les actions à mener auprès des actionnaires. Cette année, des résolutions en Assemblée Générale ont été votées de justesse, d'autres ont été refusées. Certains émetteurs ont connu de grandes déceptions à ce niveau-là. VOTACCESS permettrait – par la rapidité des traitements et de l'automatisation des process – d'anticiper des actions notamment vis-à-vis des proxys sollicités tardivement ou vis-à-vis des actionnaires qui sont encore à solliciter.

D'autres clients sont prêts à aller sur VOTACCESS dès l'année prochaine, même s'il reste des points à clarifier, notamment concernant le nominatif administré. Il est très important de prendre une position définitive là-dessus. On pense également au FCPE car certains émetteurs donnent le droit de vote aux porteurs de parts de FCPE. S'il reste des améliorations à apporter, VOTACCESS est dans la bonne voie.

Marc Younes, Responsable Développement des produits Émetteurs, BNP Paribas Securities Services

Trois émetteurs ont accepté de tenter l'expérience : Danone, Vivendi et EDF, avec des profils assez différents. Solliciter les porteurs peut répondre à deux objectifs :

- Améliorer le quorum
- Développer la démocratie actionnariale.

Permettre au plus grand nombre de porteurs possibles de voter par internet peut constituer un contre-pouvoir important. Aujourd'hui, certaines résolutions sont adoptées à des très courtes majo-



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs

rités voire même parfois rejetées. Demain le vote des porteurs aura un poids qui pourrait être déterminant dans l'adoption de certaines résolutions. Le mode de rémunération est une des craintes des émetteurs qui ne souhaitent pas voir leur facture Assemblée Générale grossir fortement. Cependant, nous n'avons pas observé d'augmentation notable du coût des AG malgré une augmentation significative du nombre de votant (+ 50 % pour certains).

La structure de rémunération est à peu près établie. Il est également possible de moduler la rémunération en fonction du type de sollicitation. Certains émetteurs vont rémunérer une sollicitation passive (le simple drapeau), une semi-passive (un message sur le site internet du teneur de comptes) ou une sollicitation active (envoi de la convocation par e-mail).

Il est intéressant de noter que pour une première année, les résultats sont très encourageants : plus de 10 000 votes sur la plateforme en additionnant les votes internet et les VPC numérisés.

Nous nous sommes rendu compte que VOTACCESS était une plateforme particulièrement sécurisée, bien maîtrisée, où tout le monde a joué le jeu. Il est assez remarquable, en moins de deux ans, que la Place ait réussi à développer une solution malgré la diversité des acteurs aux intérêts parfois divergents.

Richard Roger,
Directeur Commercial Service aux
Émetteurs, Société Générale Securities
Services

L'AG de GDF Suez était l'AG de tous les défis. Nous devons cette année conjuguer :

- Un changement de version pour notre logiciel de traitement des Assemblées Générales
- la mise en place d'une possibilité pour les actionnaires au nominatif pur de demander par Internet à être e-convoqués cette année
- différentes matrices de population : des détenteurs de parts de FCP qui devaient pouvoir directement voter sur notre propre plateforme, des salariés et actionnaires au nominatif qui pouvaient voter sur notre propre plateforme

via notre site réservé aux actionnaires et des actionnaires au porteur utilisant VOTACCESS.

GDF Suez ne souhaitait pas venir sur VOTACCESS pour une raison purement marketing, mais souhaitait couvrir une population large d'actionnaires. De plus, Société Générale Securities Services a connecté Boursorama avec les services de la conservation pour pouvoir traiter les votes des actionnaires au porteur dans VOTACCESS.

D'une manière générale, pour certains de nos clients Émetteurs, nous avons proposé le vote par internet à une population éligible de 500 000 actionnaires nominatifs. Le bilan est mitigé, avec seulement 15 % des actionnaires ayant donné leur accord pour être e-convoqués. Au total seuls 3 % des actionnaires ont voté sur internet. Rappelons qu'une grande population de salariés n'a pas forcément à ce stade une fibre très forte pour voter en Assemblée Générale. Point rassurant : selon les émetteurs concernés par le vote par internet, 35 à 45 % des expressions de vote se font sur internet. En perspective, nous allons œuvrer pour faciliter l'accès au vote par Internet des salariés qui détiennent des parts de FCP et des actionnaires au nominatif administré.

Enfin, il convient de rappeler que sur les 1 000 émetteurs cotés sur Euronext Paris, seule une trentaine aujourd'hui propose pour leurs assemblées générales de convoquer une partie des actionnaires au porteur. En ôtant Air Liquide, Michelin et Lagardère – Michelin et Lagardère étant au nominatif et Air Liquide convoquant tous les actionnaires au porteur – il ne reste que peu d'émetteurs disposés avant le développement du vote par Internet, à fournir un effort pour convoquer des actionnaires au porteur et avec des seuils élevés de détention de titres.

La grande priorité de beaucoup d'émetteurs ces derniers temps porte sur la collecte des votes des investisseurs institutionnels et le sens de leurs votes.

Enfin une des leçons à retenir de l'année 2012 : la nécessité de prévenir les émetteurs suffisamment tôt. Dès la rentrée nous entamerons la réflexion pour 2013 pour engager des actions de communication et les efforts nécessaires.

Laurent Dublanquet,
Directeur du Service actionnaires,
Air Liquide

Nous aborderons trois éléments aujourd'hui :

1. Je partagerai quelques réflexions en tant qu'observateur du projet VOTACCESS dans le cadre du travail de l'AFTI. Nous vous expliquerons également pourquoi nous n'utilisons pas à ce jour VOTACCESS et pourquoi nous envisageons de le faire à l'avenir.
2. Dans un deuxième temps, je ferai un point sur l'avancement de notre projet. C'est pour nous un projet ambitieux car nous sommes à la fois teneur de comptes pour le nominatif pur, teneur de registre et centralisateur dans notre propre AG pour laquelle le nombre de participants est très important (vote à distance et participation physique le jour J).
3. Enfin je vous ferai part de quelques interrogations que nous avons sur le projet.

Nous n'avons pas utilisé le service VOTACCESS en 2012 pour deux raisons :

- La première est purement interne. Nous avons engagé en 2011 et jusqu'à mi-2012 un vaste projet de refonte complète de notre système d'information en rejoignant le GIE Registrar pour la tenue de registre. Il nous a fallu mener à bien ce projet avant d'envisager de construire la brique de vote par internet.
- La deuxième raison tient à la politique de sollicitation des actionnaires et l'importance du canal papier.

Cette politique engendre une volumétrie très importante (entre 140 000 et 150 000 VPC numérisées). L'enjeu du vote par internet est d'arriver à articuler finement le canal papier et le canal internet dans des conditions économiques satisfaisantes. Les deux canaux vont coexister pendant un certain temps. Il est difficile de savoir à quel rythme le canal internet va remplacer le papier.

Le vote par internet est une attente des actionnaires, du moins d'une partie d'entre eux. L'enjeu



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs

générationnel n'est pas nécessairement le vrai discriminant.

De façon qualitative, les retours ont été bons sur cette campagne d'AG 2012 sur le plan technique, même si les volumes ont été faibles.

Air Liquide se prépare pour les AG suivantes. Si toutes les conditions sont réunies, Air liquide pourrait utiliser VOTACCESS dès 2013. Pour cela, nous avons commencé à engager un certain nombre de développements sur nos outils de centralisation. Nous gardons la même logique que pour le vote papier avec une convergence pour tous les modes de détention (nominatif pur, administré et porteur). Cette solution VOTACCESS est extrêmement intéressante : elle est universelle, s'adresse à tous. Nous n'avons pas fait de vote par internet dédié au nominatif. Si des solutions de vote par Internet existent depuis 2009 pour le nominatif, nous avons voulu attendre VOTACCESS pour pouvoir le proposer à tous, porteurs compris et de la façon la plus large possible. Avec VOTACCESS, nous projetons d'offrir le même accès aux nominatifs purs et administrés via notre portail Internet pour être redirigés vers VOTACCESS.

Nous souhaitons également voir une collaboration avec les teneurs de comptes et les banques pour favoriser le vote porteur. En toute logique, nous allons développer cette collaboration sur le vote par Internet, ce qui inclut bien sûr une certaine rémunération des intermédiaires.

Ce projet nécessite des investissements, et un équilibre économique reste à trouver. Le modèle économique doit tenir compte des engagements et des investissements de chacun, y compris au sein des réseaux bancaires.

Dernier point, notre solution de numérisation est efficace et fonctionne très bien depuis 2007, avec notamment un enjeu important : le dédoublement. Nous dédoublons tous les VPC au travers du système de numérisation. Nous allons étendre ce système, certains actionnaires pouvant être tentés d'utiliser les deux canaux de façon parallèle.

Nous avons découpé le projet en quatre chantiers :

1. Un socle technique pour s'assurer que toutes les infrastructures informatiques – en lien avec SLIB – sont parfaitement adéquates.

2. Un chantier fonctionnel pour s'assurer que toutes les briques fonctionnelles vont être développées en accord avec nos besoins.

3. Un chantier accompagnement du changement et communication que nous allons débiter dès la rentrée. Nous allons « pousser » l'utilisation du service de façon raisonnable, mais cela dépendra du degré de préparation des grands réseaux bancaires. Impossible de communiquer largement si les réseaux ne sont pas au rendez-vous en 2013.

4. Un chantier contractuel pour inscrire nos relations avec les différents contributeurs au projet, et notamment avec SLIB. Nous souhaitons une relation efficace, qui soit transparente et pérenne pour pouvoir inscrire le projet dans la durée.

Une équipe projet dédiée gèrera en interne ce projet à partir de maintenant et ce jusqu'à la fin de l'année pour la saison 2013.

Pour terminer, nous souhaitons partager avec vous quelques interrogations.

VOTACCESS doit s'adresser à tous les actionnaires nominatifs mais à tous les porteurs également. Nous souhaitons mettre en place une sollicitation active des actionnaires au porteur, avec drapeau et e-mail pour obtenir la même pro-activité sur internet que celle que nous avons sur le papier. Nous envoyons des sollicitations papier pour expliquer aux actionnaires que leur vote compte. L'e-convocation et l'avenir du kit de vote sont de réelles réflexions à mener. Nous souhaitons générer quelque chose de plus fluide, plus mobile et moins cher. Mais nous ne souhaitons pas distendre le lien très fort avec nos actionnaires. Nous avons choisi de ne pas appliquer de seuil et d'envoyer à nos 410000 actionnaires une convocation dans leur boîte aux lettres (en direct pour le nominatif, à travers les

banques pour le porteur). Nous devons trouver avec Internet le même degré de proximité auprès de tous nos actionnaires.

Un autre point d'interrogation concerne les institutionnels et les actionnaires non-résidents. Le déploiement du projet au-delà des frontières est pour nous très important.

Enfin, nous allons gérer de nouvelles bases de données, d'e-mails notamment. Nous allons avoir besoin d'une nouvelle forme de collaboration avec les intermédiaires financiers pour la récupération des e-mails notamment et assurer un processus fluide.

Christian Schricke

Nous avons eu un panorama très intéressant de retours d'expériences et des attentes des différentes parties prenantes du côté émetteur et centralisateur. Une grande variété de situations actionnariales existe.

VOTACCESS est un outil qui sera au service d'objectifs différents, même si la démocratie actionnariale s'impose à tous. Il est important de souligner combien ce point va devenir de plus en plus prégnant au travers des initiatives qui ont été prises depuis une dizaine d'années en ce sens, y compris au niveau européen avec la directive sur les droits des actionnaires. L'AMF a beaucoup insisté sur ce sujet et va continuer à pousser tout ce qui peut favoriser une plus grande participation de tous les actionnaires, et pas seulement de certaines catégories d'actionnaires à l'Assemblée Générale.

Même si l'AMF ne peut soutenir un seul projet, il semble difficile de voir plusieurs plateformes concurrentes :

- Sur le plan de la réalité économique pour faire vivre ce type de projet
- Du fait de la difficulté à faire converger tous les acteurs de la chaîne pour la réussite d'un projet. Seul un véritable échec de VOTACCESS pourrait conduire à l'émergence d'une autre plateforme.

Ce projet, s'il réussit – et il semble assez bien parti – pourrait avoir des développements inter-



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs

nationaux. La France est plutôt en avance sur les grands pays européens.

Une des questions qui préoccupe les émetteurs est d'éviter de se trouver face à l'inconnu aussi bien en termes de coût de tenue des assemblées générales qu'en matière logistique. Nous avons

évoqué la question de la salle de l'Assemblée Générale en cas de forte affluence d'actionnaires. Nous avons constaté qu'il y a de plus en plus de votes, en particulier d'actionnaires institutionnels. Il y a une dizaine d'années, ces derniers n'exerçaient guère leurs droits.

L'un des grands défis est bien le vote des institutionnels et le vote des non-résidents qui posent des problèmes assez délicats, notamment parce que d'autres acteurs interviennent, qui compliquent encore la négociation. Ouvrons la séance de questions pour que vous puissiez échanger avec les participants de la table ronde.

Table ronde 1 Questions/Réponses

Aldo Sicurani,
F2IC

J'aurais voulu demander à Pascal Rayer combien de messages a-t-il envoyé à ses actionnaires pour le vote par internet ?

Pascal Rayer,
Direction des Organes Sociaux et de la
Gouvernance d'Entreprise, GDF SUEZ

Nous en envoyons au nominatif mais cela ne concerne par VOTACCESS aujourd'hui. Nous n'avons pas fait de démarches particulières sur le porteur. Nous avons simplement fait une publication dans la presse habituelle, et ajouté des bandeaux sur le site internet. Nous n'avons pas de question de quorum, notre problématique est un peu spéciale du fait de la présence de l'État français à hauteur de 36 % de notre capital. Il n'y a pas eu de démarches directes vers le porteur ni directement ni à travers une sensibilisation des réseaux au-dessus d'un certain seuil. Le résultat obtenu cette année sans cette sensibilisation des porteurs est assez encourageant.

Question de l'auditoire

J'aurais voulu rebondir sur la question de Laurent Dublanchet et interroger les 3 émetteurs présents sur la distanciation avec les actionnaires vis-à-vis du vote par internet ? Avez-vous constaté si le fait d'ouvrir le vote à internet a permis de rapprocher des actionnaires qui avant ne se manifestaient pas ou, d'éloigner des actionnaires qui avant venaient à l'AG ou participaient par

papier et qui maintenant se contentent de voter par internet via VOTACCESS ?

Diane Galbe,
Directrice Corporate, Suez Environnement

Nous n'avons pas constaté cette tendance lors de cette Assemblée Générale. Le vote internet ne s'est pas fait au détriment de la participation physique en Assemblée Générale. Par ailleurs, cette saison a été particulière sur la Place, avec des taux de participation aux Assemblées Générales globalement plus faibles. Nos demandes de cartes d'admission étaient un peu inférieures aux années précédentes mais il s'agit d'une tendance générale.

Sébastien Peries,
Directeur Juridique Corporate, Danone

Nous nous étions également posé cette question. En faisant émerger une nouvelle population de votants, nous étions intéressés de savoir comment allaient-ils voter ? Sont-ils des *geeks* susceptibles de voter contre ou, au contraire, des votants ultra-légitimistes ? En examinant les votes nous n'avons pas constaté de différences même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives.

Pascal Rayer

Si nous ne pouvons avoir de certitudes, nous ne pensons pas que ce soient les mêmes actionnaires qui viennent à l'AG et qui votent par internet.

Laurent Dublanchet,
Directeur du service Actionnaires,
Air Liquide

La question n'est pas tellement de savoir si le fait de voter par internet rapprochera ou éloignera les actionnaires. Plus de gens prendront part au vote, plus ce sera simple. Aujourd'hui, nous envoyons une lettre ou un livret de l'actionnaire assez fourni. Il s'agit d'un point de rencontre important. Nous mettons dans la même enveloppe le bulletin de vote et le livret de l'actionnaire. Demain avec la mise en place du vote par internet, nous n'allons plus envoyer le livret de l'actionnaire. Ce lien très important va disparaître. Il va falloir le remplacer par autre chose, par un e-livret par exemple, aux coûts différents.

Marc Younes,
Responsable Développement
des produits Émetteurs,
BNP Paribas Securities Services

Pour répondre partiellement à cette interrogation, rappelons que la e-convocation est une possibilité offerte aux actionnaires, pas une obligation. Ceux qui voudront continuer à recevoir le fameux livret dont parle M. Dublanchet continueront à le recevoir. L'e-convocation, lancée en 2009, est entrée dans les habitudes avec 24 émetteurs qui l'utilisent aujourd'hui. Il y aura toujours une part d'actionnaires qui optera pour le papier. Aujourd'hui, certains arrivent à des taux d'e-convocation de 25-30 % et ont du mal à aller au-delà pour l'instant. Le format papier reste majoritaire.



Table ronde 1 : Questions/Réponses

Christian Schricke

Comment – en particulier du côté des émetteurs – voit-on l'avenir du point de vue de l'équilibre papier/électronique? Imaginez-vous à un certain horizon la disparition du papier? Évidemment, sur le plan économique, il est clair que le papier est beaucoup plus coûteux en gestion pour tous les acteurs de la chaîne que l'électronique. Mais est-ce une perspective qui vous paraît envisageable? Pensez-vous atteindre un équilibre dans lequel le papier serait cantonné à certaines typologies de clients?

Sébastien Peries

La question est avant tout générationnelle. Notre génération va rester probablement attachée au papier. Néanmoins, nous pensons y arriver à moyen terme. En tout cas, à court terme, il n'y a pas de réelle contradiction. On peut à la fois vouloir augmenter le nombre de votes et réduire les coûts. Nous ne pouvons parler d'argent pour des raisons d'anti-trust, mais un émetteur diligent peut demander la transparence et une estimation des coûts. Le recours à VOTACCESS n'empêche pas un contrôle des coûts, au contraire. De plus, le vote électronique est amené à se développer, au fur et à mesure que les teneurs de comptes et les émetteurs rejoindront VOTACCESS, donc on peut imaginer que le coût marginal de chaque vote baissera. De manière générale il n'y a pas de contradiction entre la maîtrise du budget et le vote par internet du point de vue de Danone.

Pascal Rayer

GDF Suez a 150 000 inscrits au nominatif et entre 11 000 et 12 000 e-convocations. Il y a un aspect générationnel mais il ne semble pas que beaucoup soient intéressés par le vote électronique. Ce point évoluera progressivement avec le temps, mais aujourd'hui le nombre d'e-convocations stagne.

Diane Galbe

Il est important pour les émetteurs de promouvoir l'e-convocation. Non seulement pour des questions de coûts, mais aussi pour des questions générationnelles. Une partie de la population est probablement plus sensible à une brochure ou à un formulaire interactif sur internet plutôt qu'à une brochure papier et inver-

sement. Par ailleurs, pour Suez Environnement, toutes les questions de développement durable sont importantes; vis-à-vis de notre actionnariat nominatif, nous ferons donc notre possible pour promouvoir encore plus l'e-convocation. Les deux supports papier et électronique vont continuer de coexister.

Laurent Dublanquet

Sur l'e-convocation, il semble important de rappeler que l'offre créera la demande. Cette dernière précède rarement. Aujourd'hui, il est important de donner le choix aux actionnaires. Naturellement, internet prendra le pas progressivement mais le rythme est difficile à prévoir.

Pascal Rayer

La réglementation nous a aidés notamment par la transposition des directives récentes qui a permis de prendre en compte les demandes par e-mail de recevoir une e-convocation. Il reste encore des progrès ou des avancées à réaliser notamment concernant les actionnaires salariés. Avec pas loin de 80 000 actionnaires salariés dans le monde, ne serait-il pas souhaitable de prévoir que les salariés de l'entreprise acceptent automatiquement l'e-convocation? Aujourd'hui la réglementation, nous oblige à demander leur accord.

Dominique De Wit, Crédit Agricole Titres

Un teneur de comptes conservateur retail va devoir maintenir les deux canaux. Les kits papier distribués vont être remontés et connectés à la plateforme. Notons qu'il faudrait que tous les réseaux bancaires soient là. La seule raison pour laquelle certains réseaux bancaires ne se sont pas tout de suite connectés réside dans le poids des investissements. Le modèle économique durablement gagnant est celui où tous les acteurs s'y retrouvent. Sans parler de chiffres, un investissement pour un teneur de comptes conservateur retail nécessite un système de production, la connexion à la plateforme, la sécurité, l'acheminement des votes. Cela coûte beaucoup plus que ce que nous pensions. Nous n'avons aucun regret. Vous avez donné tous les bons arguments pour dire qu'on se doit d'être là et

offrir ce service à nos clients sans perdre de vue le coût des investissements.

Christian Schricke

Je vous remercie de cette observation qui nous ramène à une considération pratique importante: comment fait-on pour que tous les acteurs de la chaîne trouvent leur compte? ■



Table ronde 2 Le point de vue des investisseurs

Frédérique Garrouste,
Rédactrice en chef adjointe, AGEFI Hebdo

L'Agefi est un groupe de presse qui traite des problématiques des investisseurs financiers et des corporates et notamment du thème de l'Assemblée Générale. Nous organisons les « Grands prix du gouvernement d'entreprise » chaque année. Nous allons aborder le sujet de VOTACCESS sous l'angle des investisseurs. Qu'est-ce que VOTACCESS apporte tant aux actionnaires individuels qu'aux institutionnels à ce jour ? Et qu'en attend-on ? La problématique est différente selon qu'il s'agit d'actionnaires individuels, où le vote au porteur pose des problèmes, car peu répandu mais aussi car le vote papier pose des difficultés pratiques. Il s'agit d'un enjeu majeur en ce moment que de soutenir le vote des actionnaires individuels, dont le nombre a baissé depuis la crise. Les actionnaires institutionnels de leur côté votent déjà, mais ils réclament une organisation spécifique adaptée à leurs multiples fonds et à leur rayonnement géographique.

Pour évoquer tous ces sujets, sont présents à cette table ronde :

- **Valentine Bonnet**, responsable du gouvernement d'entreprise et de la déontologie à l'AFG, l'Association Française de la Gestion Financière qui réunit tous les acteurs du métier de la gestion
- **Aldo Sicurani**, Secrétaire général de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement. Cette fédération promeut l'épargne financière des individus et compte 30 000 actionnaires individuels adhérents et 12 000 clubs d'investissement – ce qui lui donne accès potentiellement à 160 000 actionnaires individuels
- **Serge Blanc**, de la Fédération des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés. La fédération compte 23 associations, in fine 3 millions d'actionnaires salariés issus de tous types d'entreprises
- **Pierre Dinon**, Gérant Senior Action chez Allianz Global Investors France, le groupe de gestion mondiale, présent sur toutes les classes

d'actifs. Il nous donnera le point de vue des investisseurs institutionnels

- **Jean-Pierre Belhoste de Soulanges**, responsable de la Communication de l'Association pour le patrimoine et l'actionnariat individuel, qui promeut l'actionnariat individuel. M. de Soulanges représente l'association lors de très nombreuses assemblées générales
- **Jean-Philippe Grima**, du Crédit Mutuel CIC Titres, banque teneur de comptes conservateur auprès des investisseurs retail essentiellement. Il nous donnera le point de vue des banques et de la structure VOTACCESS dont il préside le comité de pilotage.

Nous allons aborder la question de VOTACCESS auprès des porte-paroles des investisseurs individuels notamment. Aldo Sicurani, quelle est votre appréciation – au nom des investisseurs individuels – de cette structure ?

Aldo Sicurani,
Secrétaire Général, Fédération des Investisseurs individuels et des clubs d'investissement, (F2IC)

Il s'agit d'une évolution qui est bienvenue car le nombre d'actionnaires individuels qui votent aux Assemblées Générales est très faible. VOTACCESS va permettre une très grande simplification pour le particulier souhaitant prendre part au vote. Il est vrai que se retrouver devant un écran avec une plateforme ludique et interactive sera beaucoup plus agréable que remplir un bulletin et le renvoyer.

Se pose également la question de la traçabilité : nous avons probablement une plus grande sécurité pour savoir ce qu'advient un vote par internet plutôt qu'un vote papier par voie postale. Il est donc fondamental d'aller dans ce sens-là et surtout de s'assurer que la participation des investisseurs individuels au vote augmente significativement. Aujourd'hui les retours montrent que les gens ont un peu tendance à nous dire qu'ils ne savent pas très bien quel est le sens de leur vote et s'il a une réelle utilité.

Frédérique Garrouste

Aldo Sicurani, les investisseurs individuels vous ont-ils fait part de leur satisfaction sur la simplification que vous évoquiez justement ?

Aldo Sicurani

Non, c'est trop nouveau. Simplement, pour prendre mon cas personnel étant actionnaire essentiellement au porteur, sur aucun des titres que je possède, je n'ai reçu de convocation ou de bulletin de vote. Il devrait donc y avoir une différence significative pour peu que les émetteurs jouent le jeu et informent leurs actionnaires de cette possibilité.

Frédérique Garrouste

Serge Blanc, pouvez-vous nous donner le retour des actionnaires salariés et anciens salariés ?

Serge Blanc,
Fédération des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés

Nous n'avons pas eu de retours spécifiques sur VOTACCESS. Ceci dit, personnellement je suis secrétaire général d'une des associations d'actionnaires salariés fondatrices membre de la FAS. Dans mon entreprise, une banque cotée au CAC 40, les actionnaires salariés détiennent 13 % des droits de vote. Dans la plupart des entreprises représentées à la FAS et notamment parmi les plus importantes du CAC 40 (EDF, Total, Crédit Agricole, etc.) les salariés sont habitués à voter sur Internet, qu'il s'agisse d'élections pour les instances représentatives du personnel ou, dans le cas qui nous rassemble aujourd'hui, de vote aux Assemblées Générales en tant qu'actionnaires salariés. La pratique du vote par Internet pour les AG devrait être logiquement moins rébarbative parmi les actionnaires qui sont des salariés en activité que dans la population des autres actionnaires individuels, peut-être plus réfractaires à certaines technologies. Toutefois il faut bien prendre en compte le fait que VOTACCESS n'est, vu du côté de l'utilisateur final, le petit actionnaire, salarié ou non salarié, d'ailleurs, qu'une plateforme purement technique. Il est donc difficile d'avoir un retour sur quelque chose qui a été rendu invisible.



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs

Frédérique Garrouste

Qu'attendez-vous de cette plateforme, quel est l'intérêt majeur pour vous ?

Serge Blanc

J'aurais tendance à écouter notre collègue de GDF-Suez et j'ai l'impression que nos amis de l'Association des actionnaires salariés de GDF Suez ont beaucoup de travail à effectuer, beaucoup de pédagogie à assurer auprès de l'ensemble des actionnaires d'une façon générale et des actionnaires salariés en particulier. Aujourd'hui, si on en juge par les chiffres de participation des salariés aux décisions d'AG annoncés par GDF-Suez, les résultats ne sont certes pas à la hauteur des attentes.

Frédérique Garrouste

Jean-Pierre de Soulanges, quelle est votre vision des avancées à ce jour ? Et que pouvons-nous attendre de cette plateforme ?

Jean-Pierre Belhoste de Soulanges, Association pour la promotion de l'Actionariat individuel

Les membres de notre association considèrent que VOTACCESS leur permet de faciliter le vote. Mais n'ayant eu aucune communication, ni à l'association ni en direct à nos membres, ils émettent un doute en ce qui concerne la véritable utilisation du vote. Une communication est à prévoir pour démontrer que le vote par internet via VOTACCESS est bien pris en compte.

Frédérique Garrouste

Peut-être Jean-Philippe Grima peut-il rebondir sur cette problématique ?

Jean-Philippe Grima, Président du Comité de Pilotage VOTACCESS et Responsable des relations de place, Crédit Mutuel-CIC Titres

Nous avons eu assez peu de remontées clients. A priori, ils sont contents et ont apprécié la souplesse, la facilité. Un vote papier est perçu comme complexe et en cas d'erreur, ce n'est pas pratique contrairement à internet où l'on peut corriger son vote.

Deux points d'amélioration nous ont été remontés :

- L'interface des écrans jugée démodée. Depuis, ces interfaces ont été revues et sont désormais plus conviviales et plus pratiques
- La possibilité de voir au moment du vote, le texte de la résolution. Ce point va être rendu possible.

Concernant la communication, des questions se sont posées dans notre établissement. Étant dans une phase de démarrage, avec un nombre d'émetteurs relativement faible, nous n'avons pas communiqué en masse pour ne pas courir le risque de créer une insatisfaction chez les actionnaires non concernés.

Frédérique Garrouste

La plateforme n'est pas encore finalisée pour les institutionnels qui ont besoin d'un outil adapté car ils votent au nom d'une dizaine de fonds. Valentine Bonnet, quel est le point de vue de l'AFG sur l'intérêt à venir pour les sociétés de gestion de l'outil quand il sera mis à votre disposition ?

Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d'entreprise et de la Déontologie, AFG

L'AFG est très impatiente que les choses avancent. Elle a été parmi les premiers à soutenir ce projet de vote électronique. Le vote est un des sujets de préoccupation au quotidien des sociétés de gestion qui sont tenues de voter par la réglementation. Face à une charge de travail importante, le vote électronique est une perspective très appréciée des investisseurs qui y voient des avantages en termes de fiabilité et de modernité pour la Place.

Pierre Dinon, Gérant Senior Actions, Allianz Global Investors France

En tant qu'investisseur institutionnel, nous sommes très impatients d'utiliser VOTACCESS. Le vote électronique va être évidemment un grand pas en avant. Aujourd'hui nous doublons plusieurs milliers de bordereaux de vote

chaque année et nous participons à environ 350 Assemblées Générales. Précisons, que, comme nous, toutes les sociétés de gestion n'utilisent pas les proxys. Nous utilisons la plateforme de vote de notre teneur de comptes (la Société Générale) Broadridge, nous transmettons nos instructions de vote, imprimons les bordereaux de vote et transmettons plusieurs milliers de bordereaux de vote compte tenu du grand nombre de portefeuilles que nous avons sous gestion.

La traçabilité est également capitale. Aujourd'hui nous sommes quelquefois nombreux à ne pas savoir si les votes ont bien été pris en compte par le teneur de compte et par l'émetteur lors de l'AG.

Frédérique Garrouste

Pierre Dinon, quelles sont les évolutions attendues par les sociétés de gestion ?

Pierre Dinon

Nous assistons physiquement à quelques dizaines d'assemblées générales chaque année et nous demandons dans ce cas une carte d'admission. Si via VOTACCESS, nous pouvons imprimer une carte d'admission et l'avoir dans la poche quand nous nous rendons à l'assemblée, ce serait un point très positif.

En tant qu'institutionnel, les délais sont un point très important pour nous. Retenons l'exemple d'une AG qui se tiendrait le 15 mars 2013. Il faudrait que les instructions soient transmises le 12 mars, donc à J-3. Ceci nous séduit beaucoup : nous aurions un délai supplémentaire pour voter. Un autre élément important est la possibilité de corriger un vote. Est-ce une évolution possible ?

Frédérique Garrouste

Jean-Philippe Grima, peut-être pouvez-vous expliquer la raison de ce J-3, qui est un délai très court avant l'Assemblée Générale et revenir sur la possible modification des votes ?

Jean-Philippe Grima

Le vote électronique va permettre de fluidifier le processus. Pour des raisons techniques, nous ne resserrerons pas plus les délais. Sur la souplesse, il y a des possibilités de modification,



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs

mais ici aussi nous sommes contraints par la réglementation.

Pour résumer, nous pouvons dire qu'il y a bien deux phases. La première où l'outil est mis à disposition de l'institutionnel (que ce soit via un proxy collecteur de votes ou un développement du teneur de comptes de l'institutionnel). Tant que l'on est dans cet outil, il est possible de modifier le vote. Seconde phase, à partir du moment où le vote électronique validé arrive dans VOTACCESS, on ne peut plus y toucher et il sera transmis au centralisateur et via le centralisateur à l'émetteur.

Frédérique Garrouste

Et si l'investisseur a voté 15 jours avant définitivement et que le titre est vendu ?

Jean-Philippe Grima

Une pratique existe d'ores et déjà pour répondre à ce cas de figure : le teneur de comptes doit contrôler les votes, et en cas de ventes, nous procédons à une réduction de la quantité votée par l'institutionnel. Réduction mais pas modification du sens du vote.

Frédérique Garrouste

Valentine Bonnet, quelles sont les attentes des investisseurs sur le dispositif qui n'est pas encore figé de VOTACCESS, qu'est-ce que vous voudriez voir inclus dedans ?

Valentine Bonnet

Tous les acteurs doivent jouer leur rôle. Il est important que les émetteurs répondent tous présents pour arriver à un outil optimal simplifiant la mise en œuvre de la démocratie actionnariale et donnant de la Place une image modernisée, vis-à-vis de l'étranger notamment.

Frédérique Garrouste

Serge Blanc, quelles sont les attentes des actionnaires individuels ?

Serge Blanc

Que ce soit pour l'actionnaire individuel classique ou pour l'actionnaire salarié, la problématique est la même. VOTACCESS est un formidable outil, il faut l'utiliser pour effectivement favoriser tout

ce qui touche à la démocratie actionnariale. A cet égard, prenons l'exemple de la société Air Liquide. C'est une société exemplaire, qui favorise le vote de tous ses actionnaires, petits et gros. Il faudrait que tous les émetteurs agissent de manière identique et communiquent auprès de leurs actionnaires. C'est un peu comme dans la vie politique où il faut quelquefois pousser les citoyens à aller voter. Je suggérerais même – pourquoi pas ? – que les grands émetteurs qui ont des associations d'actionnaires salariés leur allouent un budget pour favoriser leur vote en AG via VOTACCESS.

Aldo Sicurani

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Valentine Bonnet. Plus il y aura un grand nombre d'émetteurs sur la plateforme et mieux ce sera. Il faudrait aussi que les teneurs de comptes communiquent beaucoup plus vis-à-vis de leurs clients. Aujourd'hui – quand vous avez une opération sur titres par exemple – un petit bouton au-dessus de la ligne vous indique que vous pouvez percevoir le dividende ou opter pour un versement en actions. Dans le cadre de VOTACCESS, nous attendons un même signal qui indique que vous pouvez voter par internet simplement en cliquant sur un bouton vous permettant de vous connecter sur la plateforme. Nous souhaiterions que 20 à 30 % des actionnaires individuels votent contre 1 à 2 % aujourd'hui.

Frédérique Garrouste

Que peuvent faire les banques, teneurs de comptes, pour accélérer les choses ? Jean-Philippe Grima, quelles sont les avancées à ce jour ?

Jean-Philippe Grima

Le petit bouton existe mais pour qu'il soit apparent, il faut effectivement que les émetteurs aillent sur la plateforme. Du point de vue des teneurs de comptes, ils seront tous sur la plateforme rapidement bien qu'il faille comprendre la problématique de la rentabilisation nécessaire des investissements. Nous avons trouvé un équilibre entre les émetteurs, les teneurs de comptes et les centralisateurs sur la répartition des coûts et des rémunérations pour la solution papier. Maintenant il nous faut retrouver cet

équilibre pour le vote électronique. Des marges de manœuvre existent pour permettre à tous les acteurs de réaliser des économies.

La suppression au moins partielle à terme de l'envoi de toute la documentation pour une partie des clients est un énorme gisement d'économies.

Notons également que, du fait de l'investissement consenti par les teneurs de comptes, le coût résiduel est moins important. Plus il y aura d'émetteurs qui viendront sur le système, plus ce sera facile pour le teneur de comptes d'amortir son investissement. Un plafond maximal pourrait être également fixé pour un émetteur ayant beaucoup de votants potentiels.

Frédérique Garrouste

La plateforme cherche à réaliser des économies d'échelle. M. de Soulanges, auriez-vous un point d'attention sur cette plateforme ?

Jean-Pierre de Soulanges

Nous attendons que le système soit parfaitement verrouillé sur le plan de la confidentialité. Nous avons également des demandes de la part de nos membres pour savoir, partant du principe que l'on vote à distance via la plateforme VOTACCESS, s'il est possible de prendre en compte le démembrement d'une action entre nu-proprétaire et usufruitier. Aucune communication n'étant faite sur ce point, nos membres s'interrogent.

Enfin, nous devons pouvoir rassurer les gens et ils ne le seront qu'à partir du moment où ils seront nombreux. Le premier élément qui rassure en matière de vote est de présenter les résultats des votes en AG en les distinguant par les systèmes utilisés. Communiquer les votes par la plateforme VOTACCESS permettrait d'inciter les actionnaires à rejoindre la plateforme et abandonner le papier.

Frédérique Garrouste

Oui, très bonne idée. Sur la question quelque peu technique du démembrement des actions, est-ce que Jean-Philippe Grima pourrait intervenir ?



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs

Jean-Philippe Grima

La plateforme permet de gérer le démembrement des actions. Il faut également que les teneurs de comptes sachent aussi le gérer, et l'envoient correctement. Néanmoins, il m'est difficile de me prononcer en lieu et place des teneurs de compte.

Frédérique Garrouste

Concernant les projets d'amélioration de VOTACCESS qui sont en cours, quels sont les points les plus importants? Valentine Bonnet, qu'attendez-vous de ces projets?

Valentine Bonnet

Le sujet lié à l'utilisation des proxys nous semble capital. Parmi nos investisseurs, un certain nombre ont des modalités de vote particulières. Nous attendons donc un point d'amélioration ou des précisions sur ce point en discussion.

Frédérique Garrouste

Jean-Philippe Grima, pouvez-vous nous donner un aperçu de ces négociations?

Jean-Philippe Grima

La problématique tient au fait que les institutionnels sont des professionnels qui ne peuvent pas utiliser les outils donnés aux clients retail. Nous faisons donc intervenir d'autres acteurs

dans la chaîne: un prestataire fournira un outil adapté à l'institutionnel lui permettant de voter facilement sur l'ensemble des comptes.

Les discussions sont en cours pour définir comment envoyer électroniquement le vote dans VOTACCESS. Ce vote envoyé par un prestataire devra être recontrôlé par le teneur de comptes qui doit valider la quantité de votes émis par l'institutionnel. Nous avons aussi des discussions sur les modalités possibles respectant les contraintes juridiques françaises concernant la signature électronique. Concernant le retail, le processus est simple dans la mesure où le client particulier arrive sans rupture dans VOTACCESS. Tout est alors conforme à la réglementation.

Dans le cas des institutionnels, il peut y avoir un temps mort entre le moment où l'institutionnel a été sur son outil et le moment où le prestataire va envoyer cette information dans VOTACCESS. Nos réflexions portent sur ce point avec l'ANSA notamment pour pallier ce problème tout en conservant un processus utilisateur simple.

Frédérique Garrouste

Les investisseurs étrangers représentent une réelle source d'interrogations pour les émetteurs. Quelles sont les possibilités pour mettre en place une solution? A quel stade en est le processus?

Jean-Philippe Grima

La problématique des investisseurs étrangers est proche de celles des institutionnels français, en plus compliqué. Le nombre d'acteurs intervenant dans la chaîne est encore plus important et le fait qu'ils soient à l'étranger diminue la visibilité et nécessite davantage de contrôles.

Nous suivons le principe tel qu'il existe aujourd'hui pour le vote papier pour le vote électronique (même processus, même chaîne):

- Un teneur de comptes de l'investisseur à l'étranger va transmettre des positions journalières à un proxy collecteur de votes, au prestataire en question
- Un investisseur va utiliser cet outil pour renseigner, et éventuellement modifier, puis valider ses intentions de vote
- Après contrôle par le teneur de comptes de l'investisseur, ces informations seront envoyées vers VOTACCESS
- Le teneur de comptes local en France devra lui aussi vérifier que le teneur de comptes de l'investisseur a bien fait son travail et qu'il n'y a pas plus de quantité de votes qu'il n'y en a en réalité d'enregistré sur le compte du teneur de comptes local.

Ces contrôles successifs sont nécessaires, les quantités de votes pouvant être très importantes et changer totalement le sens du résultat de l'AG pour les émetteurs. Nous ne maîtrisons pas l'ensemble des éléments aujourd'hui. Après ces validations, avec les mêmes problématiques de signature que pour la France, les votes peuvent être renvoyés vers l'agent de l'émetteur.

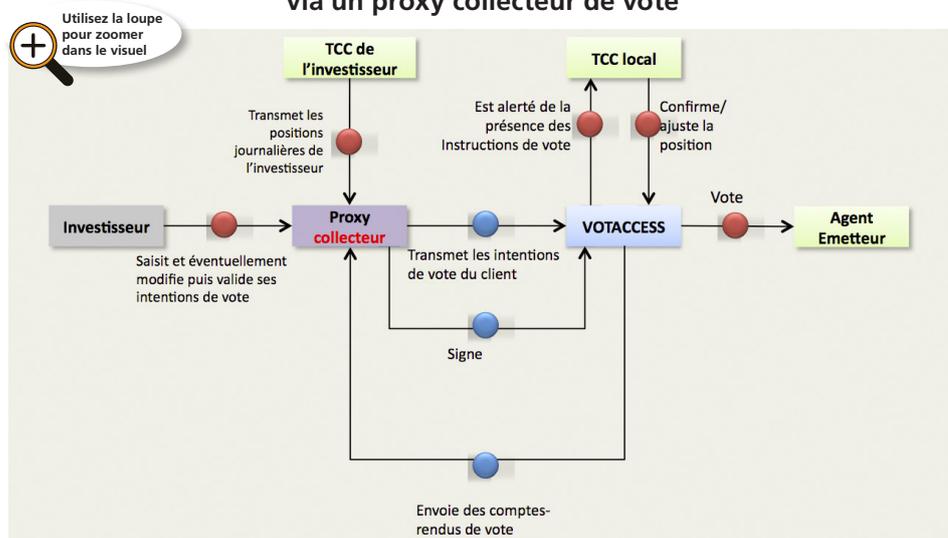
Frédérique Garrouste

Pour rester sur cette question des proxys, Pierre Dinon pouvez-vous indiquer pourquoi vous avez fait le choix de ne pas recourir à un proxy?

Pierre Dinon

C'est un choix historique, une décision de groupe: nous voulons avoir la maîtrise de notre vote et rester maîtres de nos décisions de vote. Il arrive qu'avec un proxy nous ne soyons pas certains que notre politique de vote soit parfaitement appliquée à la lettre. Si nous devons traiter 2 000 assemblées générales par an, peut-être

Schéma simplifié du vote d'un institutionnel via un proxy collecteur de vote





VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs

changerions-nous de système. Aujourd'hui, nous suivons entre 300 et 350 assemblées et nous pouvons encore assurer nous-même la maîtrise de ce vote.

Frédérique Garrouste

Concernant les actionnaires individuels, Serge Blanc, quelles sont selon vous les améliorations qui pourraient être apportées à VOTACCESS pour obtenir la satisfaction des actionnaires salariés ?

Serge Blanc

Les actionnaires salariés détiennent pour la plupart leurs actions au travers de fonds communs de placement. Permettre l'accès aux FCPE par la plateforme VOTACCESS serait formidable. D'autre part, si on m'autorise à passer de l'actionnariat salarié à l'épargne salariale : le dernier rapport du comité de Place sur la transposition de la directive AIFM, recommande la création d'un nouveau type de fonds d'épargne salariale dans lesquels il y aurait une forte proportion d'immobilier. Il est évident qu'une plateforme de type VOTACCESS serait un bon outil pour aider à la commercialisation même de ce type de fonds en communiquant sur la mise en œuvre pratique de la gouvernance. Autrement dit, le périmètre même de VOTACCESS aurait tout intérêt à être étendu.

Frédérique Garrouste

Jean-Pierre de Soulanges, avez-vous des améliorations que vous souhaitez voir apporter à VOTACCESS ?

Jean-Pierre de Soulanges

Beaucoup a déjà été fait. Un certain nombre d'actionnaires individuels a parfois tendance à confier son épargne à une société de gestion collective. Ils considèrent cette délégation comme normale car ils ne disposent pas des capacités quotidiennes d'analyse mais ils s'interrogent sur le fait de se faire préempter leurs droits de vote. D'où la question, faut-il sortir des gestions collectives pour aller grâce à VOTACCESS au vote électronique ?

Valentine Bonnet

Rassurez-vous, le vote est vraiment pris en considération par les sociétés de gestion qui

ont chacune une politique de vote, c'est un des aspects les plus réglementés qui soit en France. C'est le pendant de l'aspect collectif des OPCVM où nous votons aussi de façon collective. Dans tous les pays du monde, il y a une délégation de vote. L'actionnaire peut choisir d'être actionnaire direct ou être actionnaire de façon collective. Dès lors, il confie son vote à des professionnels.

Jean-Pierre de Soulanges

Certes, mais les particuliers s'interrogent sur le fait de se faire préempter un droit de vote sans aucune contrepartie, contrairement au prêt de titres.

Frédérique Garrouste

Personne n'est directement concerné sur cette table ronde. M. de Soulanges, voulez-vous éventuellement suggérer des moyens de faire baisser le traitement papier ?

Jean-Pierre de Soulanges

Pour faire baisser le traitement papier, le problème de l'effet de seuil se pose. Faut-il proposer une taxation pour accéder à la plateforme de VOTACCESS entre une et X actions ?

Aldo Sicurani

Idéalement, il faudrait qu'il n'y ait pas de seuil : une action permet d'avoir accès directement à VOTACCESS. Cet élément nous semble fondamental pour assurer la réussite de cette plateforme. Espérons que la plupart des actionnaires individuels qui ont des actions de sociétés dont les cours tournent autour de 30 ou 40€ ont au moins 25 actions. Mais ce n'est pas forcément le cas. Quoi qu'il en soit, la mise en place d'un seuil n'est pas un signal très positif.

Il est aisément compréhensible que les sociétés qui envoient des convocations papier à leurs actionnaires mettent un seuil afin de limiter le coût. Sur le vote électronique, ce verrou devrait sauter.

L'autre élément très important pour nous est l'aspect pédagogique. VOTACCESS doit proposer aux actionnaires individuels les mêmes fonctionnalités que le vote papier. Lorsqu'un actionnaire reçoit un avis de convocation avec les résolutions

et les résolutions commentées, il semble important que dans VOTACCESS, l'actionnaire retrouve ces résolutions, mais également les résolutions commentées et expliquées. Ceci permettrait à l'actionnaire de voter en toute connaissance de cause.

Enfin un élément nous semblerait intéressant dans la mesure du possible : la sociologie du vote. Il serait intéressant de pouvoir concaténer les données des différents votes et de savoir quelles sont les résolutions qui ont été les plus massivement votées, les plus contestées, par quel type d'actionnaires... Nous pourrions avoir une radiographie de l'actionnariat individuel français et institutionnel dans sa globalité.

Frédérique Garrouste

Cette plateforme permet de recueillir beaucoup d'informations, voyez-vous les choses de cette façon du côté des investisseurs institutionnels ?

Pierre Dinon

Nous sommes entièrement d'accord. Néanmoins il est important que les statistiques ne soient publiées qu'après l'Assemblée Générale.

Nous pouvons ici faire le lien avec la confidentialité des votes. En tant qu'institutionnel nous y sommes très attachés. Il est quelque fois regrettable que cette confidentialité n'aille pas jusqu'au jour de l'Assemblée Générale : les émetteurs connaissent les décisions de vote des actionnaires. Il n'est pas rare qu'ils nous demandent de modifier un vote. En tant qu'actionnaires institutionnels, nous espérons que VOTACCESS ne conduira pas par sa souplesse, sa facilité, à une perte de confidentialité de l'information.

Nous avons beaucoup développé en 10 ans, depuis le vote de la loi de sécurité financière et le règlement général de l'AMF, le dialogue avec les émetteurs. Nous rencontrons plusieurs dizaines de sociétés chaque année, avant l'Assemblée Générale et avant que nous ne prenions nos décisions de vote.

Enfin, nous pourrions ajouter que si aujourd'hui des résolutions sont mal adoptées voire refusées, il faudrait peut-être aussi que les émetteurs nous



VOTACCESS 2012 : LE RUN

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs

écoutent. Les quelques résolutions qui ont été très mal acceptées ou refusées cette année portaient notamment sur des questions de rémunération. Ces sujets sont sensibles pour l'ensemble des actionnaires, qu'ils soient institutionnels ou individuels.

Pour éviter cela, nous serions tous tentés de voter à J-3, il serait dès lors beaucoup plus difficile pour l'émetteur d'être au courant des votes que nous avons émis.

Frédérique Garrouste

Jean-Philippe Grima, pouvez-vous nous expli-

citer le degré de confidentialité que garantit la plateforme ?

Jean-Philippe Grima

Nous pouvons décrire trois phases où les enjeux de confidentialité sont importants :

1. Sur l'outil choisi par l'institutionnel, que ce soit un proxy collecteur de votes ou un autre, la responsabilité incombe à l'actionnaire dans le choix de son outil et de son niveau de confidentialité.
2. Lorsque le prestataire proxy collecteur de votes a transmis les informations dans VOTACCESS : La solution est encore en discussion entre les parties

prenantes, à savoir les institutionnels d'un côté et les émetteurs de l'autre. A l'heure actuelle, nous avons prévu que personne n'ait le droit de voir ni de modifier quoi que ce soit.

3. La troisième phase, une fois que les informations sont envoyées vers un centralisateur et vers l'émetteur. Et là, par construction, les émetteurs ont l'information.

Frédérique Garrouste

Très bien. Nous passons maintenant aux questions dans la salle.

Table ronde 2 Questions/Réponses

Question de l'auditoire

Je voudrais revenir sur la confidentialité. Je pense qu'il y a deux choses à différencier : l'anonymat et la confidentialité. Un vote n'est pas anonyme, l'émetteur à travers son centralisateur connaît l'identité des actionnaires qui votent. Il faut effectivement éviter de mettre sur la place publique le sens du vote. Le dialogue doit se développer entre le gestionnaire, l'investisseur et l'émetteur.

Pierre Dinon

Nous avons vraiment un dialogue poussé, sachez que tous les émetteurs peuvent nous appeler en décembre, janvier. Il est toujours préférable d'échanger avec les émetteurs avant que les décisions soient prises, c'est-à-dire avant que l'ordre du jour de l'assemblée soit établi. Le J-3 évitera ces problèmes car il sera plus difficile dans les 3 jours de pouvoir renverser quelque chose. Nos décisions de vote sont parfaitement mûries.

Thibaut de Lajudie, Ailancy

Une question pour M. Pierre Dinon. Aujourd'hui, lorsque vous vous appuyez sur votre proxy collector Broadridge, les incitez-vous à se connecter à la plateforme VOTACCESS pour simplifier le

vote en France ? Si eux ne souhaitent pas faire ces investissements, seriez-vous prêt à envisager d'avoir un schéma différent pour voter soit à l'Assemblée Générale à l'étranger d'une part et à l'Assemblée Générale française d'autre part ?

Pierre Dinon

Je ne suis pas sûr d'avoir parfaitement compris le sens de la question. Aujourd'hui nous votons sur la plateforme de notre dépositaire. L'un des corollaires est le bordereau papier. Demain, que la plateforme s'appelle VOTACCESS ou autre...

Nous voulons avoir la capacité de voter pour les sociétés françaises et nous espérons, par un système ou par un autre, pouvoir faire exactement la même chose pour une société non française.

Thibaut de Lajudie

Aujourd'hui, vous vous connectez à une plateforme Broadridge, votre outil unique pour exprimer vos votes. Demain, dans le schéma présenté, ce proxy collector Broadridge doit se connecter à VOTACCESS pour envoyer vos instructions de vote. Des investissements sont donc nécessaires pour se connecter à VOTACCESS. Lui avez-vous recommandé de les faire ou, est-ce que si lui finalement ne voulait pas le faire, vous cherchiez des solutions alternatives ?

Pierre Dinon

Après toutes les différentes interventions, notamment de la première table ronde, j'ai cru comprendre qu'il s'agit bien du schéma qui se

présente. Nous voterons effectivement au travers de cette plateforme de vote électronique. Je ne sais pas si on continuera à passer par cette plateforme intermédiaire, je ne pense pas. J'avoue ne pas avoir approfondi ce point. Si nous pouvons voter sur cette plateforme électronique nous pourrions supprimer le papier.

Passer par une plateforme avec un déversement dans une autre, cela ne modifie pas grand-chose pour nous. Nous avons transmis notre vote. C'est une question de tuyauterie, c'est un petit peu différent pour nous.

Marcel Roncin, Président de l'AFTI

J'ajouterai que cette problématique des proxys – à la demande du Conseil Scientifique VOTACCESS – fait l'objet actuellement de travaux entre les intermédiaires financiers, les émetteurs et prochainement avec les proxys eux-mêmes, pour voir quelles solutions pourront sortir de ces discussions. Nous avons bien compris qu'au-delà du domestique/ du retail, la prochaine étape est d'ouvrir le vote électronique aux non-résidents. C'est une réelle urgence.

Les travaux ont commencé, nous ferons un point au Conseil Scientifique VOTACCESS du 1er octobre pour commencer à présenter des solutions. Nous devons déterminer comment faire en sorte que le vote soit sécurisé, rapide et qu'il soit si possible direct et dématérialisé.

VOTACCESS 2012 : LE RUN



"Porte" de Charles Sauvat, jeune sculpteur, dessinateur et graveur, que l'AFTI accompagne et soutient dans sa création artistique.

Table ronde 2 : Questions/Réponses

Question de l'auditoire

L'aspect confidentialité est fondamental pour nous. Doit-on considérer, avec VOTACCESS, que les émetteurs auraient une visibilité plus en amont des votes des investisseurs institutionnels pour engager un dialogue avec eux et peser dans la décision de l'AG ? A partir de là, les prestataires proxys et les investisseurs institutionnels s'arrangeront pour communiquer les votes au dernier moment pour avoir ce confort de préserver ce vote et d'engager un dialogue en fin d'année. Cette transparence que nous voulions développer auprès des émetteurs dans l'argumentaire VOTACCESS prend un peu du plomb dans l'aile.

Pierre Dinon

Nous l'avons bien compris dans la première table ronde. Je vous l'accorde, ce n'est pas un thème central de VOTACCESS aujourd'hui.

Serge Blanc

L'AFG avec ses 2600 milliards d'actifs gérés, ne pourrait-elle pas être moteur de VOTACCESS pour la participation aux AG des SICAV par exemple ? Jusqu'à présent, le grand public voit plutôt les SICAV comme de simples véhicules financiers. Après tout, les porteurs de parts de SICAV, qui sont les associés d'une société, pourraient vouloir participer à l'Assemblée Générale de ce véhicule auquel ils ont confié leur épargne. Dans cette hypothèse, les résolutions d'AG pourraient valider réellement la politique de vote du gérant, en amont, dans les sociétés dont la SICAV est actionnaire. Une révolution ?

Pierre Dinon

Nous votons quand un épargnant souscrit une part d'une SICAV que nous gérons. Il nous donne mandat de cet acte de gestion qu'est le vote. Je rappelle aussi que tout le monde peut avoir accès à notre politique de vote.

Serge Blanc

Je parlais des associés de votre SICAV.

Pierre Dinon

Il est difficile pour nous d'interroger tous les différents porteurs d'un OPCVM. Il est important de rappeler le règlement général de l'AMF et les

recommandations qui avaient été faites stipulant que tout le monde peut, à tout moment, nous interroger sur la façon dont nous votons à telle ou telle résolution sur telle société détenue dans tel portefeuille.

Tout porteur d'une part de sicav, par exemple d'Allianz Foncier, peut nous interroger. Nous devons être en mesure de lui répondre mais nous ne sommes que très peu souvent interrogés.

Serge Blanc

Nous sortons ici du cadre de VOTACCESS. Je faisais référence à la représentation de vos actionnaires de SICAV ne serait-ce qu'au sein du Conseil d'Administration de la SICAV, participent-ils aux AG de la SICAV ?

Question de l'auditoire

Concernant les teneurs de comptes, banques, et banques en ligne. Le distinguo est important, quel est le pourcentage que vous avez ?

Jean-Philippe Grima, Président du Comité de Pilotage VOTACCESS et Responsable des relations de place, Crédit Mutuel-CIC Titres

La question est à trois niveaux :

- Nous avons eu au démarrage un pourcentage faible de clients qui ont voté par internet. L'explication que nous pouvons donner réside dans la nouveauté de la solution.
- Deuxièmement, le fait que le client ait ou pas un contrat banque à distance est important. Un peu étonnamment, du côté des banques de réseau, ce n'est pas forcément une réponse facile. Ce n'est pas parce qu'un client fait 95 ou 97% de ses ordres de bourse via internet que, dans la plage du seuil défini par l'émetteur, il y aura aussi 95% des clients qui ont un contrat de banque à distance. C'est un taux qui est légèrement inférieur. Je pense que plus on descendra sur le seuil, plus ce pourcentage progressera.
- La troisième difficulté, et la réponse est variable suivant l'organisation de chaque teneur de compte, réside dans la faculté à gérer cette notion.

Spécial Amphi

est un périodique édité par l'AFTI.

AFTI
La dynamique du post-marché

Association Française
des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 00 52 01
Fax : 01 48 00 50 48

Directeur de Publication : Marcel Roncin
Rédacteur en chef : Marcel Roncin
Comité de rédaction : Ailancy
Réalisation : Café Noir

Les supports de présentation
sont disponibles
pour les membres de l'AFTI
sur le site Internet de l'association :
www.afti.asso.fr

ISSN en cours

Jusqu'à aujourd'hui, le back-office titres réalisait des outils pour le client, notamment pour qu'il ait la possibilité d'accéder à l'espace internet de l'établissement. Il n'avait pas à se poser la question de savoir si le client détenait internet vis-à-vis de sa banque. C'est un point nouveau qui a besoin d'être travaillé. Le processus peut être compliqué si le lien entre un back-office titres qui est connecté à VOTACCESS et le réseau final n'est pas forcément très proche.

Marcel Roncin

Je vous propose d'en rester là. Je tenais à vous remercier et notamment nos amis de l'ANSA d'avoir été présents ce matin. Nous vous donnerons des nouvelles de VOTACCESS dans le courant de l'année prochaine. ■